

GUIDE

DEVELOPPEMENT DE LA PERFORMANCE DOSSIER DE DEMANDE D'INTERVENTION



MODE D'EMPLOI

Afin de faciliter l'approche globale des entreprises et une meilleure appréhension de leurs besoins, les services de l'Etat, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux et les différents acteurs de terrain se sont concertés afin de créer ce support de demande d'aides.

Il a pour objectif de simplifier vos démarches en vous offrant la possibilité de solliciter plusieurs types de soutien au travers d'un seul dossier.

Toutefois, il vous est conseillé de vous rapprocher de l'un de nos partenaires de terrain (liste jointe en annexe), afin qu'il vous apporte son assistance technique. De part sa connaissance de nos différents dispositifs il pourra vous aider à renseigner rapidement les différents volets de ce document.

Ce dossier se compose de trois parties :

- la partie commune, obligatoire, où figurent les éléments d'identification de votre entreprise et la description de votre programme, elle comprend également une partie financière que vous ne complétez que si le coût global de votre projet excède 75 000 €
- des fiches spécifiques à chaque type d'objectif poursuivi, à ne compléter que si elles correspondent à un volet prévu dans votre projet :

N° de fiche	Contenu du projet et intitulé des fiches spécifiques à joindre
1	Recours au conseil
2	Renforcement de l'encadrement
3	Programmes technologiques
4	Investissements matériels
5 et 5 bis	Investissements immobiliers
6	Accueil de stagiaire
7	Veille concurrentielle

- des pièces obligatoires à joindre en annexe qui dépendent du type du projet, la liste en est fournie pour chaque fiche et récapitulée sur la page 3 de ce guide.

Des informations complémentaires ainsi qu'une version du canevas de dossier (au format Word) peuvent être téléchargées sur le site de la DRIRE Bretagne www.bretagne.drire.gouv.fr ou obtenues par courrier électronique adressé à : point-entree-entreprises@region-bretagne.fr ou ddi.drire-bretagne@industrie.gouv.fr

Pour l'envoi du dossier : adresser **5 exemplaires** papiers signés à l'un des partenaires indiqué en dernière page de ce guide.

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES

Pour être recevable, votre demande devra comporter :

- la partie commune en 5 pages comportant les informations administratives et financières relatives à votre entreprise et aux grandes lignes de votre projet (vous pouvez compléter ce document sur papier libre pour les projets de plus de 75 000 euros)
- un diagramme des liaisons financières de votre entreprise (actionnaires et participations), en indiquant les pourcentages de participation
- un extrait K-Bis de moins de 6 mois ou extrait du répertoire des métiers
- un relevé d'identité bancaire ou postale

Si vous avez bénéficié d'une assistance extérieure pour le montage de ce dossier :

- la fiche "Entrée" complétée par la personne vous ayant assisté lors du montage du dossier.

les fiches spécifiques concernées par le projet, accompagnées de leurs pièces annexes, à savoir :

<input type="checkbox"/> "le recours au conseil" <input type="checkbox"/> proposition détaillée et devis signé du consultant, <input type="checkbox"/> cahier des charges (le cas échéant).	<input type="checkbox"/> "les investissements immobiliers" <input type="checkbox"/> une délibération du Conseil municipal ou de l'organe délibérant dans le cas d'un établissement public de coopération intercommunale, si la collectivité en assume la maîtrise d'ouvrage directe, <input type="checkbox"/> la demande officielle de l'organisme relais dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage privée, <input type="checkbox"/> RIB du Maître d'ouvrage, <input type="checkbox"/> devis estimatif par poste, <input type="checkbox"/> plan de situation, plan cadastral, plan parcellaire et plan de masse, <input type="checkbox"/> titre de propriété du terrain ou projet de compromis de vente, <input type="checkbox"/> statuts de la SCI, le cas échéant <input type="checkbox"/> pour la demande de FEDER, joindre la copie des lettres de demande des autres aides sollicitées sur ce projet, <input type="checkbox"/> pour l'aide dans le cadre de l'opération QUALIPARC (fiche spécifique n° 5 bis) : Attestation de conformité à l'étude Qualiparc, complétée par l'architecte paysagiste de la collectivité engagée dans la démarche Bretagne Qualiparc.
<input type="checkbox"/> "le renforcement de l'encadrement" <input type="checkbox"/> fiche de poste, <input type="checkbox"/> organigrammes avant et après embauche (nom, classification et salaires brut annuel des cadres), <input type="checkbox"/> projet de contrat de travail, <input type="checkbox"/> curriculum vitae du candidat (s'il est déjà pressenti). <i>Ce dernier document sera transmis ultérieurement si le candidat n'est pas encore connu, avec le contrat de travail, sauf pour le "second pour l'artisanat" pour lequel le candidat sera obligatoirement connu et son plan de formation joint au dossier de demande.</i>	<input type="checkbox"/> "le stage en entreprise" <input type="checkbox"/> curriculum vitae du stagiaire, <input type="checkbox"/> plaquettes de l'école et de l'entreprise, <input type="checkbox"/> organigramme de l'entreprise, <input type="checkbox"/> convention école – entreprise, <input type="checkbox"/> dernière liasse fiscale (15 pages).
<input type="checkbox"/> "le programme technologique" <input type="checkbox"/> devis supérieurs à 3 000 euros, <input type="checkbox"/> annexe 1 pour les programme d'informatique communicante, <input type="checkbox"/> extraits éventuels d'études de marché ou de documents relatifs à des travaux déjà menées (expertises, essais...) confortant le projet.	<input type="checkbox"/> "la veille concurrentielle" <input type="checkbox"/> devis détaillé des prestations.
<input type="checkbox"/> "les investissements matériels" <input type="checkbox"/> devis des fournisseurs, En complément, pour les aides du Conseil régional : <input type="checkbox"/> Curriculum vitae des dirigeants.	<input type="checkbox"/> Autres :

Dans le cas où le coût global du projet excède 75 000 euros :

- les liasses fiscales (n°1 à 11 : 2050 à 2058C + 2067) des 2 derniers exercices avec les rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable (ou, s'agissant du dernier exercice clos, ces documents provisoires) et les mêmes documents prévisionnels pour l'exercice en cours,
- un organigramme de l'entreprise,
- le plan de financement selon modèle type (en page 6 de la partie commune).

Si votre entreprise appartient à un groupe :

la liasse fiscale consolidée du dernier exercice.

LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER

Votre dossier est à déposer en 5 exemplaires auprès de l'un des partenaires indiqués :

Soit, pour tout secteur d'activité :

	<p>Au Conseil régional de Bretagne 283 avenue du Général Patton – B.P. 3166 – 35031 Rennes Cedex developpement@region-bretagne.fr</p>
--	--

Soit, pour certains secteurs d'activité :

	<p><i>- pour les dossiers industrie et tertiaire industriel</i></p>
--	---

	<p>A la DRIRE: Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement Après de votre interlocuteur local ou : au siège de la DRIRE Bretagne 9 rue du Clos Courtel – CS 34308 – 35043 Rennes Cedex ddi.drire-bretagne@industrie.gouv.fr</p>
--	---

Ou

	<p><i>- pour les dossiers BTP et transport</i></p>
--	--

	<p>A la DRE: Direction Régionale de l'Equipement 5 boulevard Laennec - 35065 RENNES CEDEX dre.bretagne@equipement.gouv.fr</p>
--	--

En dehors de ces secteurs d'activités les dossiers doivent être déposés au Conseil régional

Note :

- Les dossiers comportant seulement un volet " Stagiaire" ou "Veille" seront déposés au Conseil régional,
- Pour certains projets (immobilier par exemple) le dossier devra simultanément être déposé auprès des autres financeurs (Conseil général, Préfecture pour le FEDER...),
- Vous avez également la possibilité d'adresser à l'un des partenaires indiqués ci-dessus : un exemplaire papier signé et simultanément une version électronique.